Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601147-20251215-0615122025D-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 14

Date de convocation : 5 décembre 2025
Date d'affichage et de
Publication : 18 décembre 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO

Secrétaire de séance : Yolaine DE CRUZ

--*-*-*-*-*-*

6) PARTICIPATION AUX FRAIS D'UN COLLOQUE ET D'UNE PRISE EN CHARGE POST-TRAUMATIQUE AUX ADOLESCENTS ET PARENTS

La mairie de Bangor a pris en charge les frais d'intervention d'un psychologue et demande aux communes de prendre en charge un quart des frais de cette intervention pour un montant total de 1404.10 € (frais de déplacement, hôtel et intervention) soit 351 € par commune.

En effet, suite au décès d'un adolescent à Belle Île le 24 juillet 2025 et à la demande du collectif de parents, le Docteur BARANES, psychologue, est intervenu le 11 octobre 2025 rassemblant les jeunes (de 14 à 20 ans des 4 communes) et leurs parents.

Lors de cette intervention, la représentant de Locmaria, Réjane CONAN, et la représentante de Sauzon, Soizic LUCAS étaient présentes. La rencontre a duré 2h30.

Les familles ont toutes remercié et apprécié le Docteur BARANES et ont pu prendre ses coordonnées s'ils souhaitent la contacter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge le remboursement des frais à la mairie de Bangor à hauteur de 351 € et de mandater cette somme au compte 62878.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette décision.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 15 décembre 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE-ILE MORBIHAN

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT